



Financement de soutien aux entreprises et aux collectivités touchées par les annulations du service de barge

Lignes directrices

Septembre | 2024

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest

K'áhshó got'jne xádá k'é hederí Ɂedjhtl'é yeriniwé ni dé dúle.
Dene kádá

ɻerihɬ'is Dëne Sųliné yati t'a huts'elkér xa beyáyati theɻq ɻat'e, nuwe ts'ën yólti.
Dëne sułliné

Edi gondı dehgáh got'je zhatié k'éé edat'eh enahddhé nide naxets'é edahtí.
Dene zhatié

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'ijahch'uu zhit yinohthan jí', diits'at ginohkhìi.
Dinjii zhu'ginjik

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqluta. Inuvialuktun

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.
Inuinnaqtun

kīspin ki nitawihtin ē nīhiyawihk ōma ācimōwin, tipwāsinān.
nēhiyawēwin

Tł̄chö yati k'èè. Dı wegodi newo dè, gots'o gonede.
Tł̄chö

Langues autochtones
request Indigenous_languages@gov.nt.ca

Table des matières

Description du financement.....	2
Financement disponible.....	2
Qui peut présenter une demande?	2
Coûts admissibles	3
Exigences relatives à la demande	3
Processus de demande	3
Échéancier.....	4
En quoi consiste le processus d'appel?	4
Coordonnées.....	4

Description du financement

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest fournira un financement de soutien unique aux entreprises et aux collectivités qui ont été directement touchées par l'annulation du service de réapprovisionnement par barge en été 2024.

Le financement de soutien pour les entreprises et les collectivités touchées dans les régions du Sahtu et de Beaufort-Delta sert à :

- aider à assurer un accès continu aux biens et aux services essentiels;
- maintenir la stabilité économique;
- atténuer l'impact économique inattendu de cette interruption soudaine et critique de la voie d'approvisionnement essentielle.

Financement disponible

Le financement maximum disponible pour tout demandeur admissible est de 30 000 dollars. Le financement total disponible est de 1 800 000 dollars. Les fonds sont octroyés selon l'ordre de réception des demandes jusqu'à l'épuisement des fonds.

Qui peut présenter une demande?

Les demandeurs admissibles, énumérés ci-dessous, qui se trouvent dans les régions du Sahtu et de Beaufort-Delta touchées par l'annulation du réapprovisionnement par barge en 2024, qui dépendent de manière significative des livraisons par barge, ou qui peuvent démontrer qu'ils l'ont toujours été ou présenter des confirmations d'expédition annulées pour 2024 :

- Les entreprises dont la situation financière auprès du GTNO est en règle et qui sont inscrites au Registre des sociétés des TNO et en règle à cet égard;
- Les organismes sans but lucratif qui contribuent de manière significative à la viabilité de l'ensemble de la collectivité en fournissant un service de base ou essentiel dans l'intérêt de la collectivité, y compris les organismes de bienfaisance;
- Les administrations communautaires établies ou prorogées en vertu de la *Loi sur les collectivités à charte*, de la *Loi sur les cités, villes et villages*, de la *Loi sur les hameaux* ou toute administration communautaire désignée reconnue par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest;
- Le Conseil tribal des Gwich'in, la Société régionale inuvialuite ou le Sahtu Secretariat Incorporated.

Coûts admissibles

Le financement couvrira 50 % de l'augmentation des frais d'expédition d'un demandeur admissible, l'augmentation étant l'écart entre les frais d'expédition par barge et les frais d'expédition de la solution de remplacement la moins chère (par la route ou par les airs).

Les frais d'expédition doivent être liés à des biens jugés essentiels, notamment : du combustible pour le chauffage, de la nourriture, des fournitures médicales ou des matériaux de construction.

Les frais d'expédition d'autres articles peuvent également être admissibles à un financement s'ils sont essentiels à l'économie locale ou à la viabilité financière d'un demandeur admissible, et si le demandeur peut démontrer que l'absence de ces marchandises entraînerait des pertes d'emplois ou des répercussions importantes sur le niveau de service.

Exigences relatives à la demande

Les demandeurs doivent fournir les éléments suivants pour que leur demande de financement soit prise en compte :

- Des copies des factures ou des reçus originaux permettant de vérifier les augmentations déclarées;
- Des explications de la raison pour laquelle les marchandises ne peuvent pas attendre d'être expédiées par la route d'hiver (région du Sahtu), ou une justification du recours au fret aérien plutôt qu'aux options de transport par route toutes saisons (lorsqu'elles sont disponibles dans la région de Beaufort-Delta);
- Pour les entreprises ou les organismes sans but lucratif, une explication de l'importance de l'aide pour la viabilité financière de l'entreprise. Il peut s'agir d'états financiers, de projections de trésorerie ou d'autres éléments montrant que, sans cette aide, l'entreprise risque de fermer ses portes ou de réduire considérablement ses activités.
- Pour les administrations communautaires ou les gouvernements autochtones, une explication de l'importance de l'aide pour l'économie locale.

Processus de demande

Remplissez le [formulaire de demande](#) qui se trouve sur le site Web du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) et incluez toutes les pièces justificatives requises.

Soumettez le formulaire et les documents requis au bureau régional du MITI pour examen et approbation.

Les demandeurs seront informés de la décision par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la date à laquelle le bureau régional accepte la demande comme étant complète et les documents justificatifs comme étant suffisants pour évaluer la demande de financement.

Échéancier

Les demandes sont acceptées jusqu'au 7 mars 2025 ou jusqu'à ce que les fonds aient été attribués.

En quoi consiste le processus d'appel?

Un demandeur peut faire appel d'une décision de refus de financement si :

1. le demandeur estime que les dispositions de la directive n'ont pas été appliquées de manière équitable et adéquate;
2. de nouvelles informations sont devenues disponibles après la présentation de la demande au bureau régional.

Les motifs autres que les motifs susmentionnés ci-dessus ne seront pas considérés comme des motifs d'appel.

Les appels doivent être rédigés par écrit, puis reçus par le sous-ministre du MITI au plus tard 30 jours suivant la date à laquelle le demandeur a reçu l'avis concernant la décision.

Le sous-ministre, ou son représentant, peut modifier ou annuler la décision du bureau régional s'il est d'accord avec le demandeur.

Coordonnées

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le programme et sur la présentation de demandes, consultez le :

https://www.iti.gov.nt.ca/fr/financement_annulations du service de barge en 2024

Si vous avez d'autres questions concernant cette initiative de financement unique, veuillez communiquer avec le bureau du MITI de votre région :

Bureau régional de Beaufort-Delta
867-678-8023
[Beaufort Delta ITI@gov.nt.ca](mailto:Beaufort_Delta_ITI@gov.nt.ca)

Bureau régional du Sahtú
867-587-7171, poste 1001
[Sahtu ITI@gov.nt.ca](mailto:Sahtu_ITI@gov.nt.ca)

Le MITI se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes lignes directrices, y compris la liste des demandeurs et des dépenses admissibles et non admissibles.